

## LES 3 TYPES DE FINANCEMENT

**P  
L  
U  
S**

**PLUS (Prêt Locatif à Usage Social)** : c'est le plafond standard du logement social auquel peut prétendre plus des 3/4 de la population. Le loyer est de 5.74€ du m<sup>2</sup> de surface utile<sup>1</sup> (valeur 2020). À ce loyer peuvent se rajouter des loyers annexes (garages, ...). Les conditions d'accès se réalisent sous plafond de ressources à partir des revenus fiscaux suivants (revenu fiscal de référence\*) :

- ◆ Personne seule : **ressources < à 1756 € / mois** (20 966 € à l'année)
- ◆ Deux personnes sans personne à charge à l'exclusion des jeunes ménages : **ressources < à 2345 € / mois** (27 998 € à l'année)
- ◆ Trois personnes ou une personne seule avec une personne à charge ou jeune ménage : **ressources < à 2820 € / mois** (33 670 € à l'année)



**P  
L  
A  
I**

**PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Insertion)** : il est destiné à un public à très faibles ressources et quelquefois en difficulté d'insertion. Le loyer est inférieur à celui du PLUS. Il est de 5.10€ du m<sup>2</sup> de surface utile (valeur 2020). Les plafonds d'accès sont les suivants (revenu fiscal de référence\*) :

- ◆ Personne seule : **ressources < à 966 € / mois** (11 531 € à l'année)
- ◆ Deux personnes sans personne à charge à l'exclusion des jeunes ménages : **ressources < à 1407€ / mois** (16 800 € à l'année)
- ◆ Trois personnes ou une personne seule avec une personne à charge ou jeune ménage : **ressources < à 1692 € / mois** (20 203 € à l'année)



60 % des plafonds  
PLUS

**P  
L  
S**

**PLS (Prêt Locatif Social)** : quelquefois nommé « logement intermédiaire ». Son loyer est de 8.61 € du m<sup>2</sup> de surface utile (valeur 2020). Les conditions de ressources pour y accéder sont plus élevées (revenu fiscal de référence\*) :

- ◆ Personne seule : **ressources < à 2283 € / mois** (27 256 € à l'année)
- ◆ Deux personnes sans personne à charge à l'exclusion des jeunes ménages : **ressources < à 3048 € / mois** (36 397 € à l'année)
- ◆ Trois personnes ou une personne seule avec une personne à charge ou jeune ménage : **ressources < à 3666 € / mois** (43 771 € à l'année)



130 % des plafonds  
PLUS

<sup>1</sup> Valeur de loyer au m<sup>2</sup> de surface utile valeur 2020 pour la zone 2 (valeur actualisée chaque année sur la base de l'IRL) - la CUD est classée en zone 2 (hormis Spycker et Ghyvelde)

\* Plafonds de ressources définis annuellement par arrêté (sur le revenu fiscal de référence de l'année N-2 soit en 2021, le revenu fiscal de référence 2019).

Ils permettent aux locataires de bénéficier des aides personnalisées au logement (**APL**).